

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2008

Étaient présents tous les membres du Conseil Municipal, la secrétaire de Mairie qui a l'air de fournir un travail préparatoire assez considérable pour ces Conseils et 5 observateurs indépendants.

Après lecture par M. le Maire du compte-rendu du Conseil de juillet, le C.M. passe à l'ordre du jour.

I - TRAVAUX ROUTE DE VOLVIC

Cette 2^{ème} tranche des travaux sur les 3 prévues (de la rue du Paresin à la rue des Chaneaux) devrait commencer dès que les subventions auront été versées, normalement d'ici novembre prochain. Ces travaux comprennent la réfection de l'assainissement (440 m de rue, 46 raccordements, nombreux regards) et de la voirie (400 tonnes d'enrobé, des trottoirs, des contre-allées et l'éclairage). Seul l'aménagement paysager n'a pas été prévu pour l'instant et fera l'objet d'une future étude. Ce chantier sera effectué par l'entreprise Billet pour un montant de 307 943 € et est prévu de durer 8 mois. La circulation sera coupée à Volvic puis à la pisciculture et la déviation se fera via le chemin des Batignolles. Michel Grosshans pose la question de savoir si un fourreau de réserve pour du câble ou de la fibre optique a été prévue : on lui répond sèchement que ça ne servirait à rien, mais après explication, le maire conclut par : « Si ça ne coûte rien, on va se renseigner. » *Décide-t-on de faire des travaux parce qu'on en a besoin ou parce que ça ne coûte rien ?* Ce projet est voté à l'unanimité.

II - AMENAGEMENT DE LA PLACE DU COUVENT

Ces travaux prévoient la réfection du réseau d'eau potable et de l'éclairage public, l'enfouissement du réseau électrique et l'aménagement de la place et de la rue pour un budget estimé à 173 000 € HT. Un appel d'offre sera lancé. Pour l'instant, le cabinet d'études B.G.N. à Riom a été retenu pour étudier ce projet pour une somme de 4,6% du montant total. Ce même cabinet va faire les relevés topographiques pour un montant de 760 €. Ce projet est voté à l'unanimité.

III – ÉCOLE

Toiture

2 avenants sont votés : l'un majorant les travaux de 1950,56 € (pour cause d'enlèvement des cheminées et de divers imprévus) et l'autre pour la date de réception du chantier avec 1 mois de retard (soit en octobre). Josiane pose la question de l'aménagement de l'étage. Réponse du maire : « A voir avec les demandes et les désirs des enseignants ». *Ne se sont-ils pas déjà exprimés sur ce sujet ? Nous leur poserons la question.* De toute façon, la loi stipule qu'il faut attendre 2 ans avant de pouvoir avoir une nouvelle subvention pour faire des travaux sur des bâtiments qui viennent déjà d'être rénovés avec l'aide d'une subvention.

Dérogations scolaires

En 2007/2008, plusieurs enfants d'autres communes ont fréquenté l'école de Marsat. 10 maternelles et 16 primaires de Malauzat. 1 primaire de Riom. 1 maternelle et 2 primaires de Mozac. Sachant que la mairie a savamment estimé le coût d'1 élève de primaire à 407,93 € / an et à 1 077,95 € pour 1 élève de maternelle en totalisant toutes les dépenses liées à l'école (y compris les frais de personnel) divisées par le nombre d'élèves. Ce qui fait que Riom doit 407,96 €, Mozac 1 893,81 € et Malauzat 16 898,45 € à la mairie de Marsat. M.le Maire demande donc à tous les Conseillers de voter ces chiffres et le paiement de la somme due par la mairie de Malauzat. Ce qui se fait évidemment dans la joie et la bonne humeur. *NDLR : Nous tenons quand même à vous informer du fait que nombreuses sont les communes, dans le Puy-de-Dôme et en France, qui accordent la gratuité aux élèves d'autres communes en cas de dérogation scolaire, notamment quand il s'agit de communes voisines souvent membres de la même communauté de communes. Ceci se fait dans le cadre d'une entente mutuelle, de bon voisinage et d'une idée certaine de la notion de solidarité. Mais, là encore, je pense qu'on va*

nous répondre que tout service doit se payer, et que, oui, c'est un choix politique ... même au risque de marginaliser Marsat une fois de plus dans la Communauté de Communes ?

Les mêmes calculs sont aussi faits pour la cantine : les élèves de Malauzat ayant pris 1 876 repas (soit 26 % du volume total de repas), la mairie de Malauzat doit donc 6 739,38 € ; une fois déduction faite de la part des familles.

Activités péri-scolaires

- ♦ Cirque avec Philippe Chatonnier les lundis de 16h30 à 18h.
- ♦ Théâtre la Fée Malou les mardis de 17h45 à 18h45.
- ♦ Marsat Tennis au 3^{ème} trimestre.
- ♦ Lutte et Tir à l'Arc (au 2^{ème} et 3^{ème} trimestre) organisés par l'Amicale Laïque.
- ♦ L'activité expression théâtrale et clownesque est suspendue, l'animatrice ayant d'autres obligations professionnelles.
- ♦ Une nouvelle activité musicale, animée par Arnaud Solignac, est proposée les jeudis de 16h45 à 17h45.

Ces activités sont proposées gratuitement (Tennis, Lutte et Tir à l'Arc) ou, pour les autres, à 1 € de participation par séance aux familles et sont financées conjointement par la mairie et par la C.A.F.

Tous les intervenants sont sous contrat Enfance et Jeunesse en partenariat avec la CAF.

IV - CONVENTION CLSH AVEC MOZAC

Elle n'a pas encore été reçue et sera donc étudiée lors du prochain C.M.

V – PARCELLE DE TERRAIN

Le Prix de revient de la Parcelle AH 285 rue des Buges est passé de 2 396,36 € à 1 706 € dû à une erreur dans le calcul des frais de notaire qui avaient quand même été estimés à 1 100 € pour une parcelle de 141 m² !! *On a l'impression que les notaires font comme les entreprises quand il s'agit d'appels d'offre pour une collectivité locale !*

VI – POSTE

Création d'un poste d'Agent Technique 1^{er} classe pour un agent venant de réussir un concours, ce qui va représenter pour lui une augmentation mensuelle de 4,55 €. *C'est là qu'on se dit que l'état ne fait absolument rien pour motiver ses troupes.*

VII – DIVERS

La municipalité va toucher 173 € de Redevance d'Occupation du Domaine Public de la part d'EDF pour l'emplacement occupé par les poteaux électriques et les transformateurs.

Il est décidé de renouveler l'adhésion au centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale.

La mairie n'a toujours aucune nouvelle de la nomination des membres de la Commission de révision des listes électorales pourtant prévue en septembre. *À suivre également !*

Un test à la fumée a été réalisé dans les maisons de la route de Volvic pour voir si certaines ne rejettent pas leurs eaux pluviales dans le réseau des eaux usées. Résultats : 22 le font !!! Il est donc envisagé, lors des travaux sur cette route, d'installer les branchements nécessaires, bien entendu, à la charge des propriétaires. La Mairie se questionne sur le fait d'étendre ce test au reste de la commune.

Les branchements prévus rue du Soleil Levant sont terminés.

Les fuites d'eau rue des Amandiers et du chemin des Batignolles sont une nouvelle fois évoquées sans que rien ne soit décidé.

Il est rajouté un point à l'ordre du jour :

L'élection de Gilles Michaud comme membre représentant de Marsat à Riom-Co dans la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, composée de 14 membres (4 pour Riom et 1 par commune) qui remplace l'ancienne Commission des Transferts de compétences et de charges.

VIII - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire lit le compte-rendu du dernier Conseil Communautaire : 20 300 000 € de budget 19 000 000 € de dépenses et, en parlant du budget solidarité, une petite phrase qui en dit long : « la solidarité, c'est le petit plus que l'on met pour » sous entendu « pour se donner bonne conscience ? ». *Encore un choix politique face à la notion de solidarité !*

- ♦ La taxe des ordures ménagères est de 10,7 % à Marsat.
- ♦ Le Point Multi Service est en place à Proxi. *Il faudra penser à aller vérifier si l'ordinateur qui doit servir de point Internet est enfin réparé.*
- ♦ Les mots « projet éolien » ont été cités. *Où, quand, comment ? Mystère !*
- ♦ Une adhésion de 100 € a été décidée pour adhérer à la Fondation du Patrimoine qui est chargée de rechercher du mécénat pour des projets de réfection de bâtiments non classés.
- ♦ Un exposé du point de vue de la mairie concernant la majoration sur la valeur locative du foncier non bâti est fait par Pierre Médard. Il explique, en prenant comme exemple un terrain de 1 000 m², que, si la mairie appliquait les augmentations proposées par les Impôts, on arriverait à des taxes s'élevant de 601,38 € à 1 160 € en 2009, alors qu'elles se montent à 41,38 € depuis 2004 (et pour rappel, elles étaient de 30,18 € en 2002 ; 7,53 € en 2001 et 6,73 € auparavant toujours pour un terrain non bâti de 1 000 m²). Il est donc décidé de ne pas appliquer ces augmentations.
- ♦ Depuis janvier 2008, il y a eu 5 demandes de permis de construire pour de nouvelles maisons.
- ♦ L'imprimerie « la Source d'Or » est partie en juillet de la commune pour s'implanter en zone franche sur Clermont-Ferrand. Le PLU va être transformé pour permettre la construction d'une vingtaine de maisons à suivre !
- ♦ 14 constructions sont prévues rue des Barrières. Un lotissement est également prévu rue des Buges, à gauche de la rue, malgré la pente et les problèmes d'eau pluviale qu'il va falloir régler en amont. Il faut donc envisager un aménagement dont le montant sera pris en charge par les futurs propriétaires. L'étude de cet aménagement est estimée à 3 200 €. A noter que ce lotissement se situe en limite de zone inondable déclarée dans le PPRI.

IX - QUELQUES CHIFFRES CONCERNANT L'ECOLE :

107 élèves cette année (contre 112 l'an passé) répartis en 84 familles. *Ces chiffres ne tiennent pas compte des 3 ou 4 Toute Petite Section qui feront leur rentrée en janvier 2009.* 10 Petite Section ; 10 Moyenne Section ; 13 Grande Section ; 14 CP ; 11 CE1 ; 15 CE2 ; 19 CM1 et 15 CM2. *Petite réflexion qui fuse suite à ce dernier nombre de 15 CM2 et qui laisse songeur : « l'année prochaine, ça fait 15 qui partent ! » Comprenez qui pourra !?*

Comme chacun sait, la mairie a révisé les Quotients Familiaux afin de modifier les tarifs de la cantine. Voici donc la nouvelle répartition : 2 familles bénéficient du tarif 1 ; 2 du tarif 2 ; 5 du tarif 3 ; 5 du tarif 4 ; 9 du tarif 5 ; 4 du tarif 6 et 41 du tarif 7. 18 familles ont vu leur tarif de cantine diminuer, 2 sont au même tarif ... *et, ce que M. Pigenet a « omis » de dire, il s'agit donc de 48 familles qui ont vu leur tarif de cantine augmenté (dont 41 au tarif maximum). La stratégie de la Mairie a donc parfaitement fonctionné : 1) On prétend réviser les QF sous prétexte de solidarité. 2) Grâce aux questionnaires que l'on fait renvoyer par les familles en les amalgamant avec la fiche d'inscription de cantine, on s'aperçoit très vite qu'une majorité d'entre elles va être au QF maximum et très peu au minimum. 3) On crée donc une nouvelle tarification avec un nouveau tarif maximum encore plus élevé (+ 7,3 % par rapport à juin 2008) qui va s'appliquer à une majorité et 2 nouveaux tarifs minimum dont on sait très bien qu'ils ne profiteront qu'à une infime minorité. Et voilà, le tour est joué !*

Depuis la rentrée, ce sont de 47 à 67 enfants qui ont chaque jour fréquenté la cantine. M. Pigenet précise que la capacité d'accueil maximale de la cantine est de 70. *Que se passera-t-il ensuite ? Qu'est-il envisagé si cela arrive ? Mystère ! Mais, si l'on voit les choses sous un autre angle, ces chiffres de fréquentation sont plutôt porteurs d'espoir ... pour une école que la mairie a qualifié d'être sans avenir il y a à peine quelques mois.*

Prochain Conseil Municipal : Mardi 21 octobre 2008

Prochains Conseils Communautaires :

Jeudi 16 octobre 2008 à Mozac

Jeudi 20 novembre à Marsat 20h dans la salle polyvalente

La séance est levée